

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
20 Septembre 2019**

**OBJET : Prise en location de 3 emplacements de stationnement au parking du 8 mai 1945 à Aubagne destinés aux agents de la Maison du Bel Age.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la prise en location de 3 emplacements de stationnement dans le parking du 8 mai 1945 à Aubagne destinés aux effectifs de la Maison du Bel Age, installée sur la commune, moyennant un prix annuel total de 2 002,20 €;
- d'autoriser la signature du contrat d'abonnement correspondant ainsi que de tous autres documents se rapportant à cette opération ;

La dépense d'un montant total annuel de 2 002,20 € sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**